

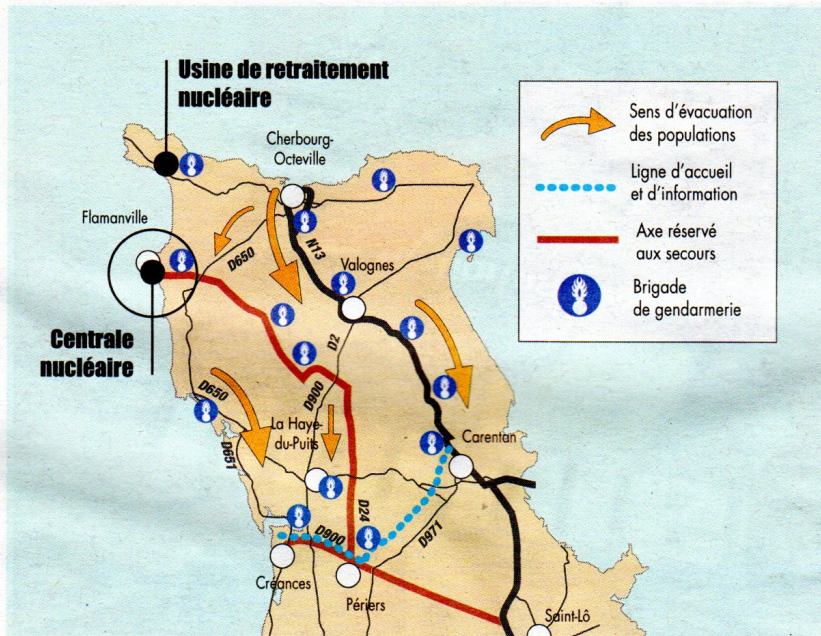
# Quel est le dispositif d'évacuation prévu par l'État ?

**JUSQU'AU** 21 décembre, le projet de nouveau PPI (Plan particulier d'intervention) est consultable dans quarante mairies de la moitié ouest du Nord-Cotentin, ainsi qu'à la sous-préfecture de Cherbourg. Vous pouvez y apporter vos remarques et questions. En voici les grandes lignes.

## 6 844 habitants prioritaires

Faisant partie du périmètre des 5 km, les habitants des communes de Flamanville, Les Pieux, Siouville-Hague et Tréauville seront évacués en priorité. Des lieux d'hébergement précis leurs sont réservés : la salle Marcel-Hélie de Coutances pour ceux de Flamanville ; la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Montcoq, la salle des fêtes, le complexe sportif et le centre de loisirs d'Agneaux, le parc des expositions, le complexe sportif et les salles polyvalentes de Saint-Lô pour ceux des Pieux ; la salle des fêtes et les gymnases de Carentan pour les habitants de Siouville-Hague alors que la commune déléguée de La Haye-du-Puits sera chargée d'accueillir les Tréauvillais.

## Trois axes en direction du sud



Trois axes principaux d'évacuation vers le centre du département sont prévus : la RN13, la D650 et la D900. Les forces de gendarmerie seraient totalement mobilisées pour maintenir l'ordre public, coordonner l'ensemble des unités de gendarmerie, mettre en place des zones de bouclage en liaison avec les autres services de l'Etat, participer à l'évacuation des populations et assurer la viabilité des axes

routiers.

## Un axe rouge pour les secours

Un axe rouge sera contrôlé par les forces de l'ordre afin d'assurer l'arrivée sur site des secours et des experts. Cet axe est défini comme suit : Saint-Lô-Périers via la D600 ; Périers-Etienville via la D24 ; Etienville-Sauveur-le-Vicomte via la D15 ; Saint-Sau-

veur-le-Vicomte-Bricquebec via la D900 ; Bricquebec-Diélette via la D23. Le document précise que chaque mairie doit intégrer un schéma d'évacuation de sa commune dans son PCS (Plan communal de sauvegarde) en évitant l'axe rouge.

## Une ligne bleue qui a changé de nom

Ces axes sont notifiés sur la carte de la page 32 du docu-

ment de 40 pages, hors annexes. Elle fait figurer une ligne bleue en pointillés appelée ligne d'arrêt hermétique, qui va de Carentan à Périers puis Lessay, le long de la ligne sud des marais du Cotentin. Contactée, la préfecture explique que « c'était une erreur de légende sur la carte et qu'elle devient une ligne d'accueil et d'information. C'est donc à partir de cette ligne qu'on oriente les personnes évacuées vers les centres d'accueil ».

## Plan « déplacement massif »

A noter aussi que le document précise que si la situation le nécessite, le préfet pourra décider l'évacuation de la population sur un rayon beaucoup plus élargi que celui de 5 km en phase réflexe. Dans ce cas, le plan « Déplacement massif de population » sera enclenché. Ce plan planifie l'évacuation, imposée par un événement majeur nucléaire ou non, d'un territoire dépassant les 5 kilomètres. Toutefois, le document précise que ce plan est en cours de rédaction.

Jean-Philippe MASSIEU

PM 04 12 18